



*La filière de référence
depuis plus de 15 ans
pour la gestion de vos
déchets de sols textiles.*





Le programme Optimum offre une solution universelle et éprouvée qui permet de récupérer tous types de déchets de sols textiles directement en pied de chantier. Optimum a déjà collecté près de 2 millions de m² de sols textiles usagés.





Un programme avant-gardiste

Véritable précurseur, Optimum apporte une réponse éco-responsable aux exigences de la Loi de Transition Energétique.

Dès 2010, les membres fondateurs de l'UPMF-FFB et de l'UFTM étaient visionnaires à une époque où la question écologique n'était pas encore une priorité comme aujourd'hui. Optimum peut être considéré comme un programme pilote de reprise et de gestion des déchets. Le système a évolué et apporte aujourd'hui une réponse pertinente dans le cadre de la REP Bâtiment.

Optimum est une solution qui a progressivement su s'adapter aux contraintes et réalités du terrain. Le système offre aux entreprises une solution clés en mains, en pied de chantier, sans volume minimum* sur tout le territoire national.

Une alliance unique au service de la filière

Ce programme a été pensé par des professionnels dès le départ. Grâce à son capital expérimental, Optimum accompagne au mieux les entreprises sur le terrain en tant que relais opérationnel efficace.

**1 palette*

Réglementation

La REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) imposée par la Loi Agec (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Elle est basée sur le principe du "pollueur payeur" : elle transfère le coût de prise en charge des déchets du détenteur vers le metteur sur le marché de produits et matériaux.

Les principaux textes réglementaires s'appliquant à la REP PMCB :

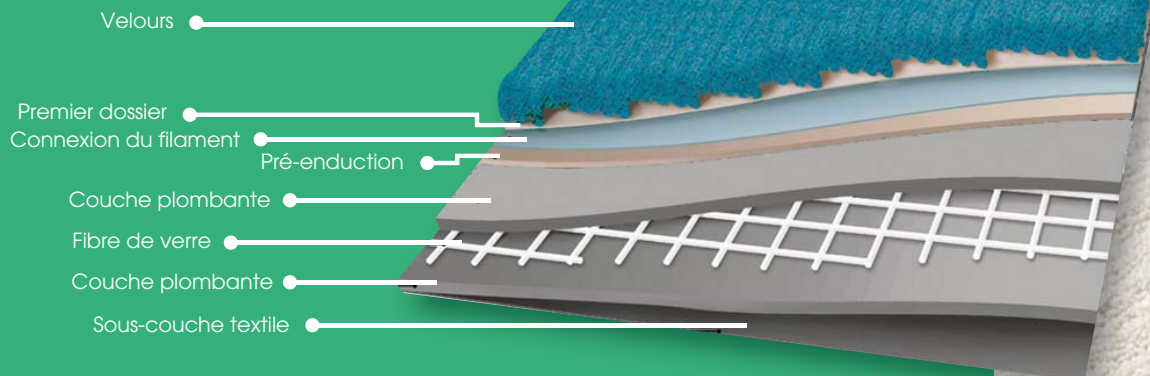
Le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) est inscrit dans la loi à l'article L541-10 du code de l'environnement.

Plusieurs articles du code de l'environnement traduisent les directives de la loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 février 2020 concernant la REP PMCB :

- article L. 541-10-1 (4°) : conditions de reprise sans frais de traçabilité des déchets en collecte séparée
- article L. 541-10-23 : obligations et fonctionnement financier des éco-organismes et des distributeurs

Le décret n°2021-1941 du 21 décembre 2021 définit le périmètre des produits et matériaux concernés, les producteurs contributeurs de la filière REP, les conditions de collecte séparée, maillage territorial des points de reprise des déchets.

> Composition d'une dalle de moquette



> Process de transformation en cimenterie



Dalles et moquettes en lès usagées



Production de pellets industriels à haut pouvoir calorifique (HPC)



Transformation en pellets



Ciment



Le recyclage et la valorisation

Les moquettes, en particulier en dalles, sont des produits complexes et hétérogènes dans leur composition, ce qui rend, à ce jour, la séparation des matières premières et leur recyclage très difficile et très coûteux ...

Les industriels travaillent sur l'Eco-conception de nouveaux produits, plus homogènes, mais qui ne seront pas disponibles, en récupération avant une dizaine d'années en fonction de la durée de vie de ces nouveaux produits ...

Entre la mise en décharge et le recyclage, certains pays tolèrent l'incinération qui n'apporte qu'une valorisation énergétique limitée. De plus les charges minérales contenues dans les envers de dalles en particulier (+/- 2 Kg / m²) ne sont pas éliminées dans ce procédé.

“ A ce jour, la meilleure solution de valorisation est celle proposée par OPTIMUM car à la différence de l'incinération, elle offre une double valorisation... ”

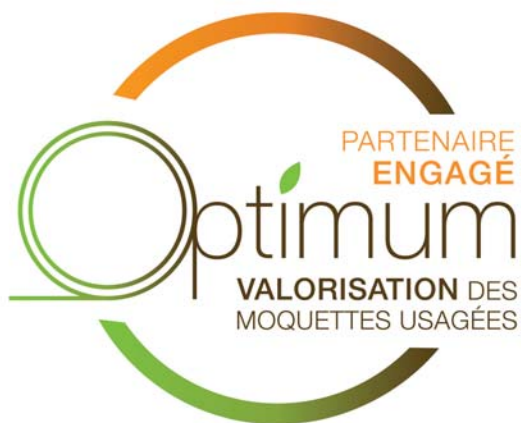
Les moquettes sont converties en pellets industriels à haut rendement, utilisés dans l'industrie cimentière comme combustibles alternatifs à haut pouvoir calorifique, en remplacement d'énergies fossiles non renouvelables (gaz, coke de pétrole, charbon).

Ils participent à la cuisson de la préparation minérale du ciment à très haute température.

Ce procédé permet de valoriser les moquettes de manière intégrale et mixte, sous la forme de :

> production d'énergie par traitement thermique à plus de 1400°C.

> récupération de matière, grâce aux charges minérales contenues dans les envers de moquettes qui vont compléter la composition du ciment.



Ce label "partenaire engagé" est destiné aux entreprises qui font régulièrement confiance au programme Optimum pour la gestion de leurs déchets et qui en font la promotion.

Les avantages du système :

- > Un système universel : reprise de tous les types de déchets textiles
- > Une solution simple et accessible : reprise en pied de chantier
- > Une solution éco-responsable et traçable avec valorisation intégrale des déchets



Ils ont fait
confiance
à Optimum...
pourquoi pas vous ?
Intégrez la filière
OPTIMUM dans votre
appel d'offre.





— La solution Optimum —

Optimum vous propose une solution logistique et technique :

> *Le traitement constitue une valorisation intégrale, sous forme de matière et d'énergie : L'agence de l'environnement ADEME a établi un rapport complet sur cette filière de valorisation en décembre 2009.*

— La certification — et la traçabilité

> Certifications démarche HQE/
LEED/ BREEAM :

Accès facilité par un taux global de valorisation plus élevé des déchets de chantier, en valorisant aussi les moquettes.

> Transparence et traçabilité :

A l'issue de la prestation, un Certificat de Valorisation des déchets est systématiquement fourni, à l'attention du Maître d'Ouvrage.

— Le respect — de l'environnement

- > Mettre en place des pratiques vertueuses de gestion des déchets de ses chantiers : valorisation vs élimination.
- > Eviter la mise en décharge systématique des revêtements de sols textiles au profit d'une valorisation intégrale des déchets.
- > Logistique : pas de transport spécifique pour la collecte grâce à un fret de retour.

— La chaîne — de responsabilité

> Politique RSE du Maître d'Ouvrage (responsabilité sociétale : sociale et environnementale)

Le rôle du maître d'ouvrage (MO) est primordial en tant que premier maillon de la chaîne de responsabilité légale de traitement des déchets de son chantier. Dans le cadre de chantiers de rénovation ou réhabilitation du tertiaire, notamment en immobilier de bureaux, le dispositif OPTIMUM lui permet de :

- Tendre vers ses **objectifs en termes de développement durable**
- Réduire son **empreinte environnementale** et l'**impact carbone** de ses activités

Vérifiez que vos choix indiqués dans l'appel d'offre sont bien respectés.



OPTIMUM est un programme volontaire, concerté et national, lancé fin 2010 par l'UFTM (Union Française des Tapis et Moquettes) et l'UPMF - FFB (Union professionnelle des métiers de la finition). Le Groupe VANHEEDE Environnement est l'opérateur du dispositif pour le traitement industriel de valorisation, les aspects commerciaux, et l'organisation logistique avec les transports Tailormade Logistics.

CONTACT

*ACTEURS DU BÂTIMENT, SOYEZ MAÎTRES DU CHANGEMENT,
ENGAGEZ VOUS, VALORISEZ VOS SOLS TEXTILES USAGÉS !*



+ 33 (0)3 21 18 17 70
optimum@vanheede.com
<http://recyclage-moquettes.fr>

*Intégrez la filière OPTIMUM
dans vos appels d'offres*

